

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1921

2 août 2012

SOMMAIRE

Admiral Global & International S. à r.l.	92198	Immo House Plans S.à r.l.	92176
Admiral Institutional S.à r.l.	92207	Immo-Ruvo S.à r.l.	92186
Aida Holdings S.à r.l.	92208	IP Network International S.A.	92192
A & J Import Export Entreprise S.à r.l.	92207	ISA S.A. Holding	92194
AltaFund General Partner S.à r.l.	92166	Ital Property S.A.	92198
Asia Pacific Performance	92168	J&J Asset Securitisation	92198
Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l.	92169	JT International Services S.A	92191
Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l.	92171	Juana S.A., SPF	92208
Bridge Lines S.A.	92168	Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à r.l.	92199
C2Trans Holding S.A	92162	Nextventures Advisors S.A.	92199
Cabarez S.A.	92171	Nulea S.A.	92202
Cafina	92168	Odyssey (Lux)	92188
CommsCo Finance S.A. Luxembourg	92174	Parkar S.A.	92204
CommsCo International Holding S.A. Lu- xembourg	92175	P.B.I. Holding	92166
Cozen s.à r.l.	92176	Platine SA	92208
Danlux S.à r.l.	92165	Private Equity Asia Select III S.C.A., SI- CAR	92202
Deuxtec	92183	Pyramus Debtco S.à r.l.	92202
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.	92177	Shavir SPF S.A.	92199
Etimine S.A.	92189	Socera Assets Management Spf S.A.	92204
Europanel Sicav	92203	Tao Finance S.A.	92205
Europa-Taxis S.à r.l.	92177	T & E Gefahrgutlogistik S.A.	92205
Euro-Top S.A.	92193	Temco Services SPRL - Succursale à Lu- xembourg	92193
Exshaw International S.A.	92189	Tres	92204
Fanisi Venture Capital Management S.A.	92193	Twinhope Finance S.A.	92206
Femcare S.A.	92194	Underwriting Capital I SICAV - SIF	92207
GILDEMEISTER Finance S.à r.l.	92200	Zapata Finance S.à r.l.	92173
Globasia Invest S.A.	92194		

C2Trans Holding S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.607.

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «C2Trans Holding S.A.», ayant son siège social au 35, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.607, constituée par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, suivant acte reçu le 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1469 du 17 juillet 2010, et dont les statuts ont été modifiés en date du 9 septembre 2010 suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2187 du 15 octobre 2010 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Maître Arnaud SCHMITT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Justine SCHAPPO, juriste-contentieux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Justine SCHAPPO, juriste-contentieux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que toutes les trente-deux mille (32.000) actions ordinaires, mille deux cent cinquante (1.250) actions préférentielles A, trois mille sept cent cinquante (3.750) actions préférentielles B, représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion de la totalité des mille deux cent cinquante (1.250) actions préférentielles A et des trois mille sept cent cinquante (3.750) actions préférentielles B en actions ordinaires, chaque actionnaire recevant une action ordinaire pour une action préférentielle A ou une action préférentielle B convertie.

2. Augmentation de capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 550.588,-), pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) à cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 587.588,-), par la création et l'émission de cinq cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit (550.588) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire unique et intégralement libérées moyennant un apport en nature représenté par 99 parts détenues en nue-propriété par l'actionnaire unique, soit 99 % du capital social de SCI LE PASSAGE 12, une société civile immobilière de droit français au capital de mille euros (EUR 1.000,-) ayant son siège social au 4, rue de Waldkirch, 67600 Selestat, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 502 407 471, cet apport étant évalué par GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. à cinq cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 550.588,-).

3. Pouvoirs à accorder à Monsieur Michel WALTER, directeur administratif et financier, né le 28 décembre 1974, à Haguenau, demeurant au 1b, rue du Commerce, 67240 Oberhoffen s/Moder, France, en vue d'effectuer toutes les formalités nécessaires qui devront être accomplies en France aux fins d'effectuer le transfert de la nue-propriété de toutes les parts mentionnées sub. 2 au profit de la société C2Trans Holding S.A. et de rendre effectif le présent apport en nature partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

4. Modification de l'article 5, alinéa 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 587.588,-) divisé en cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit (587.588) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.».

5. Suppression de l'alinéa 15.11 de l'article 15 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 18, de l'article 20, alinéa 20.2 et de l'article 21, alinéa 21.2 des statuts de la Société, pour leur donner dorénavant les teneurs suivantes:

Art. 18. «Chaque action donne droit à une voix.».

Art. 20. alinéa 20.2. «Après la dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets. Le solde de bénéfices annuels pourra être distribué conformément et sous réserve de conditions de la loi applicable.».

Art. 21. alinéa 21.2. «Si la Société devait être dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s), qui peuvent-être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations (le cas échéant).».

7. Modification de l'alinéa 19.1 de l'article 19 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
«L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la totalité des mille deux cent cinquante (1.250) actions préférentielles A et des trois mille sept cent cinquante (3.750) actions préférentielles B en actions ordinaires, chaque actionnaire recevant une action ordinaire pour une action préférentielle A ou une action préférentielle B convertie.

L'assemblée décide que les détenteurs d'actions préférentielles A et d'actions préférentielles B bénéficieront des droits acquis jusqu'à la date de signature du présent acte en leur qualité de porteurs d'actions privilégiées.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 550.588,-), pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) à cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 587.588,-), par la création et l'émission de cinq cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit (550.588) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire unique.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenu l'actionnaire unique, qui déclare souscrire aux cinq cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit (550.588) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes, et les libérer intégralement moyennant un apport en nature représenté par 99 parts détenues en nue-propriété par l'actionnaire unique, soit 99 % du capital social de SCI LE PASSAGE 12, une société civile immobilière de droit français au capital de mille euros (EUR 1.000,-) ayant son siège social au 4, rue de Waldkirch, 67600 Selestat, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 502 407 471, cet apport étant évalué par GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. à cinq cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 550.588,-).

Réalisation effective de l'apport

Le Souscripteur déclare que la propriété de ces parts est démembrée, et qu'il est l'unique propriétaire de la nue-propriété de ces parts et qu'il les apporte à titre de libération intégrale des nouvelles actions ordinaires à émettre lors de l'augmentation du capital social susmentionnée, tel et dans l'état qu'elles se trouvent à l'heure actuelle qu'il déclare parfaitement connaître, et qu'il décharge le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prédit apport en nature et des passifs existants.

Le souscripteur garantit en outre que la nue-propriété apportée de ces parts est librement transmissible à la Société, que l'usufruit qui grève ces parts est détenu par JUNG FINANCE, une société civile de droit français ayant son siège social au 4, rue de Waldkirch, 67600 Selstat, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 352 168 884, qu'il s'agit d'un usufruit temporaire d'une durée de 15 ans, existant jusqu'au 31 décembre 2023 inclus, que ces parts ne sont grevées d'aucun gage, nantissement, privilège, ni d'aucun autre droit réel (en particulier aucun droit de préemption en faveur d'un tiers ou en faveur de toute autre personne) ou charge quelconques, que les prédites parts ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

La preuve de la propriété du présent apport a été rapportée par le souscripteur au notaire instrumentant.

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES INDEPENDANT AGREE

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 20 juin 2012 par GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social au 83, Pafbruch L-8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 43.298, signé par Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises indépendant agréée, dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Troisième résolution

En vue de mettre les parts, mentionnées ci-avant, à la libre disposition de la société C2Trans Holding S.A., l'assemblée décide de donner une procuration spéciale à Monsieur Michel WALTER, directeur administratif et financier, né le 28 décembre 1974, à Haguenau, demeurant au 1b, rue du Commerce, 67240 Oberhoffen s/Moder, France, agissant individuellement, afin de pouvoir, dès réception d'une copie conforme par le notaire instrumentant de l'acte attestant que l'augmentation de capital de la société C2Trans Holding S.A. a été documentée et que la souscription et l'apport décrit ci-dessus ont été réalisés, accomplir, au nom et pour compte de la société C2Trans Holding S.A., toutes les formalités qui devront être accomplies en France aux fins d'effectuer le transfert de la nue-propriété de toutes les parts mentionnées ci-avant au profit de la société C2Trans Holding S.A. et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie. Aux effets ci-dessus, Monsieur Michel WALTER, prénommé, est expressément autorisé à signer tous actes, documents, contrats ou autres et à accomplir toutes formalités qui s'avéreront utiles ou nécessaires pour une correcte exécution de la présente procuration, avec promesse de ratifier le tout et à première demande.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 587.588,-) divisé en cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit (587.588) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide, afin de mettre en concordance les statuts avec les résolutions qui précèdent, de supprimer l'alinéa 15.11 de l'article 15 des statuts de la Société.

L'assemblée décide en outre de modifier l'article 18, l'article 20, alinéa 20.2 et l'article 21, alinéa 21.2 des statuts de la Société, pour leur donner dorénavant les teneurs suivantes:

Art. 18. «Chaque action donne droit à une voix.»

Art. 20. alinéa 20.2. «Après la dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets. Le solde de bénéfices annuels pourra être distribué conformément et sous réserve de conditions de la loi applicable.»

Art. 21. alinéa 21.2. «Si la Société devait être dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s), qui peuvent-être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations (le cas échéant).»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 19.1 de l'article 19 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, J. Schappo, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 juin 2012. Relation: DIE/2011/7617. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012081097/162.

(120115478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Danlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 4, Bisserweg.

R.C.S. Luxembourg B 95.494.

L'an deux mille douze.

le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrick TOPP, indépendant, demeurant à L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg, et

2.- Monsieur Luc MOULIN, employé privé, demeurant à L-2729 Luxembourg, 8, rue St. Willibrord.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée DANLUX S.à r.l., avec siège social à L-1238 Luxembourg, 4, rue Bisserwee, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.494 (NIN 2003 2413 855).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1028 du 4 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2562 du 24 novembre 2010.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de compléter l'objet social de la société et ainsi de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. (Alinéa 1^{er}).** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que l'exploitation d'un établissement de restauration et d'hébergement.»

Deuxième résolution

Les associés décident de révoquer le gérant technique Monsieur Nicolas BONNET, demeurant à Luxembourg, et lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les associés décident de ne plus faire la distinction entre gérant technique et gérant administratif, vu les nouvelles dispositions en matière de droit d'établissement. Monsieur Patrick TOPP et Monsieur Luc MOULIN, préqualifiés, sont donc dorénavant nommés "gérant" de la société, pour une durée indéterminée. Monsieur Luc MOULIN, préqualifié, est désigné "dirigeant" de l'entreprise.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant pour tout montant inférieur à cinq mille Euros (EUR 5.000,-) et par la signature conjointe des deux gérants pour tout montant supérieur ou égal à cinq mille Euros (EUR 5.000,-).

Quatrième résolution

Les associés constatent que suivant cession de parts sociales sous seing privé du 25 juin 2012, Monsieur Patrick TOPP, préqualifié, a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales à Monsieur Luc MOULIN, préqualifié, au prix convenu entre parties. Une copie de ladite cession de parts sociales restera ci-annexée.

Le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, est désormais réparti comme suit:

1) Monsieur Patrick TOPP, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Monsieur Luc MOULIN, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Monsieur Patrick TOPP et Monsieur Luc MOULIN, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société déclarent accepter la prédite cession de parts sociales au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent accepter cette cession de parts sociales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. TOPP, L. MOULIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 juin 2012. Relation: ECH/2012/1074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081109/61.

(120115480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

AltaFund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.150.

En date du 21 Juin 2012, l'associé unique de la société a décidé d'élire Thomas Janneau, né le 20 janvier 1975 à Paris et demeurant professionnellement 5, rue Goethe, 1637 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012080964/12.

(120115539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

P.B.I. Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.892.700,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 167.919.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUIT (28) JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à Responsabilité Limitée luxembourgeoise, dénommée "P.B.I. HOLDING" ayant son siège social à Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par le notaire comparant, acte publié au Mémorial C n° 1176 du 10 mai 2012, et immatriculée au RCS sous le numéro B 167.919.

Ladite société a un capital social actuel de CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 5.479.000), représenté par CINQUANTE QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX (54.790) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Jessy Bouché, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Ragni employée privée élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Stéphanie Ragni, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ensuite, la présidente déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social souscrit est présent à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour, ainsi que cela résulte de la susdite liste de présence jointe en annexe au présent acte.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en nature de EUR 47.413.700,- (quarante-sept millions quatre cent treize mille sept cent euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 5.479.000,- (cinq millions quatre cent soixante-dix-neuf euros) à EUR 52.892.700,- (cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent euros) par l'émission de 474.137 (quatre cent soixante-quatorze mille cent trente-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 52.892.700,- (cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent euros), représenté par 528.927 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et a abordé l'ordre du jour.

3. Divers

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 47.413.700,- (quarante-sept millions quatre cent treize mille sept cent euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 5.479.000,- (cinq millions quatre cent soixante-dix-neuf mille euros) à EUR 52.892.700,- (cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent euros) par l'émission de 474.137 (quatre cent soixante-quatorze mille cent trente-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

à souscrire et à libérer ainsi qu'il suit:

- Monsieur Patrick Philippe Jean-Jacques Bahadourian, Chemin Pré-Langard 33, CH-1223 Cologny, à concurrence de 474.137 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par part sociale, au moyen d'un apport en nature représentant au total 17.736 actions en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, de «EURO ETHNIC FOODS GLOBAL» société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et 19.918 actions en nue-propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, de «EURO ETHNIC FOODS GLOBAL» société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Souscription - Libération

Alors est intervenu Monsieur Patrick Philippe Jean-Jacques Bahadourian, précité lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 474.137 parts sociales nouvelles en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par part sociale, au moyen d'un apport en nature représentant au total 17.736 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, de «EURO ETHNIC FOODS GLOBAL» société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et 19.918 actions en nue-propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, de «EURO ETHNIC FOODS GLOBAL» société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

lequel apport étant évalué à EUR 47.413.700,- (quarante-sept millions quatre cent treize mille sept cent euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 474.137 parts sociales nouvelles en pleine propriété par le susdit souscripteur.

La preuve du transfert des actions de «EURO ETHNIC FOODS GLOBAL» à la société «P.B.I. HOLDING» a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration signée des administrateurs d'EURO ETHNIC FOODS GLOBAL.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 52.892.700,- (cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent euros) représenté par 528.927 (cinq cent vingt-huit mille neuf cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs à chaque gérant de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les parts sociales apportées à la libre disposition de la société P.B.I. HOLDING et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.700,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte

Signé: J. BOUCHÉ, S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juin 2012. Relation: RED/2012/886. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 juillet 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012082314/96.

(120115690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.269.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Daniel Thierry, Vincent Planche, Jean-Michel Gelhay, Jean-Luc Neyens, Frédéric Adam, Bertrand De Virieu et Raphaël Gaillard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l. (anciennement KPMG Audit S.à.r.l., Luxembourg), avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Pour ASIA PACIFIC PERFORMANCE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012081007/21.

(120115471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Cafina, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012081074/12.

(120115556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Bridge Lines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.763.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2012

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de M. Werner BOGAERTS et a décidé de nommer en son remplacement pour une durée de deux ans, son mandat venant à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014, M. Koen BERGHMANS, demeurant à Wiededreef 3, B-1981 Hofstade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carine REUTER-BONERT

Administrateur

Référence de publication: 2012081049/14.

(120115509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Bodycote Luxembourg Quench S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.531.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of June, at 2.30 p.m.;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE SàRL, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 89603,

duly represented by Me Nathalie HOULLÉ, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on the 22 June 2012.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the undersigned notary to act:

- that the limited liability company BODYCOTE LUXEMBOURG QUENCH S.à r.l. incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.531, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated by a deed received by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on 24 July 2009, published in the Memorial C, number 1694 dated 2 September 2009. This deed was amended for the last time by the said notary Maître Paul BETTINGEN, on 31 July 2009 published in the Memorial C, number 1727 dated 8 September 2009;

- that the corporate capital of the Company is set at EUR 377,060 (three hundred and seventy seven thousand and sixty Euros) divided into 377,060 (three hundred and seventy seven thousand and sixty) parts with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

- that the appearing party, is the sole member of the Company;

- that the appearing party, acting as sole member of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect;

- that the sole member appoints itself as liquidator of the Company, in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful to bring into effect the purposes of this act;

- that the appearing party tabled an interim balance sheet of the Company as at 25 June 2012 whereby it is shown that all the liabilities of the Company, are settled or retained;

- that a copy of such interim balance sheet after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it, with the registration authorities;

- that the sole member is thus vested with all the assets and liabilities of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the Company whether known but not paid or unknown yet;

- that the Company's activities have been ceased;

- that the sole member resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting;

- that the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their respective duties.

- that it should be proceed to the cancellation of all issued parts;

- that the assets of the Company include shares in the sole member itself that the sole member will cancel by way of a decrease in capital;

- that all books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five years at the sole member registered office, being at the present time at L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appeared party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed with the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin, à 14.30 heures;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE SàRL, une société constituée et existante selon le droit luxembourgeois, avec siège social à L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89603.

ici représentée par Maître Nathalie HOULLÉ, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 22 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

- que la société à responsabilité limitée BODYCOTE LUXEMBOURG QUENCH S.à r.l., constituée et existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.531, (ci-après dénommée la "Société"); a été constituée selon acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 24 juillet 2009, notaire résidant au Luxembourg, et publié au Mémorial C le 2 septembre 2009 sous le numéro 1694. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Maître Paul BETTINGEN, en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1727 du 8 septembre 2009;

- que le capital social de la Société s'élève à 377.060 euros (trois cent soixante-dix-sept mille soixante Euros) représenté par 377.060 (trois cent mille soixante-dix-sept mille soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;

- que la partie comparante est l'associé unique de la Société;

- que la partie comparante, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'associé unique se nomme lui-même liquidateur de la Société, en cette qualité, il aura tout pouvoir pour signer, exécuter et délivrer tout acte ou document, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour réaliser les objectifs de cet acte;

- que la partie comparante a soumis des comptes intérimaires de la Société au 25 juin 2012 attestant que tout le passif de la Société a été exécuté ou retenu;

- qu'une copie de ces comptes intérimaires après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité d'enregistrement;

- que l'associé unique a acquis la totalité des actifs et passifs et déclare assumer tous les engagements de la Société, connus et impayés ou pas encore connus;

- que les activités de la Société ont cessé;

- que l'associé unique décide de renoncer à son droit de nommer un auditeur en charge de reporter les opérations liées à la liquidation menées par le liquidateur de la Société et donc déclare qu'il n'y a pas besoin de tenir une seconde assemblée générale et décide de tenir immédiatement la troisième et dernière assemblée générale;

- que décharge est donnée au gérant unique de la Société de ces devoirs respectifs;

- qu'il doit être procédé à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- que les biens sociaux de la Société comprennent les parts de l'associé unique lui-même, que l'associé unique va annuler en guise d'une réduction du capital social;

- que tous les registres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de l'associé unique, étant actuellement fixé à L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. HOULLÉ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. LAC/2012/29873. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081020/121.

(120115429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Cabarez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.237.

—
Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 25 juin 2012

Les actionnaires ont décidé de fixer le numéro de directeurs de la Société à cinq (5) et de les classer en directeurs de catégorie A et directeurs de catégorie B.

Les directeurs actuellement en fonctions de la Société, Madame Heike Kubica et Monsieur Rolf Caspers, sont nommés directeurs de catégorie A.

Les personnes suivantes sont nommées avec effet immédiat en tant que directeurs de catégorie B:

- M. Koenraad Standaert, employé, demeurant professionnellement à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
- M. David Luty, employé, demeurant professionnellement à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
- M. Marc De Raedt, employé, demeurant professionnellement à 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Le mandat des directeurs de catégorie B prendra fin à la date de l'assemblée générale de la Société qui approuvera les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Pour Cabarez S.A.

Référence de publication: 2012081056/21.

(120115520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Bodycote Luxembourg Sealed S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.532.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of June, at 2.00 p.m.;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE SàRL, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 89603,

duly represented by Me. Nathalie HOULLÉ, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on the 22 June 2012.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the undersigned notary to act:

- that the limited liability company BODYCOTE LUXEMBOURG SEALED S.à r.l. incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.532, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated by a deed received by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on 24 July 2009, published in the Memorial C, number 1682 dated 1 September 2009. This deed was amended for the last time by a deed received by the aforementioned notary residing in Luxembourg, on 31 July 2009 published in the Memorial C, number 1705 dated 4 September 2009;

- that the corporate capital of the Company is set at EUR 377,060 (three hundred and seventy seven thousand and sixty Euros) divided into 377,060 (three hundred and seventy seven thousand and sixty) parts with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
- that the appearing party, is the sole member of the Company;
- that the appearing party, acting as sole member of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect;
- that the sole member appoints itself as liquidator of the Company, in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful to bring into effect the purposes of this act;
- that the appearing party tabled an interim balance sheet of the Company as at 25 June 2012 whereby it is shown that all the liabilities of the Company, are settled or retained;
- that a copy of such interim balance sheet after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it, with the registration authorities;
- that the sole member is thus vested with all the assets and liabilities of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the Company whether known but not paid or unknown yet;
- that the Company's activities have been ceased;
- that the sole member resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting;
- that the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their respective duties.
- that it should be proceed to the cancellation of all issued parts;
- that the assets of the Company include shares in the sole member itself that the sole member will cancel by way of a decrease in capital;
- that all books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five years at the sole member registered office, being at the present time at L-5365 Münsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at one thousand Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appeared party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed with the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin, à 14.00 heures;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE SàRL, une société constituée et existante selon le droit luxembourgeois, avec siège social à L-5365 Münsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89603.

Ci-après représentée par Maître Nathalie HOULLÉ, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 22 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

- que la société à responsabilité limitée BODYCOTE LUXEMBOURG SEALED S.à r.l., constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.532, (ci-après dénommée la "Société"); a été constituée selon acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 juillet 2009, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C le 1^{er} septembre 2009 sous le numéro 1682. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Maître Paul BETTINGEN, en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1705 du 4 septembre 2009;

- que le capital social de la Société s'élève à 377.060 euros (trois cent soixante-dix-sept mille soixante Euros) représenté par 377.060 (trois cent mille soixante-dix-sept mille soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- que la partie comparante est l'associé unique de la Société;
- que la partie comparante, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que l'associé unique se nomme lui-même liquidateur de la Société, en cette qualité, il aura tout pouvoir pour signer, exécuter et délivrer tout acte ou document, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour réaliser les objectifs de cet acte;
- que la partie comparante a soumis des comptes intérimaires de la Société au 25 juin 2012 attestant que tout le passif de la Société a été exécuté ou retenu;
- qu'une copie de ces comptes intérimaires après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité d'enregistrement;
- que l'associé unique a acquis la totalité des actifs et passifs et déclare assumer tous les engagements de la Société, connus et impayés ou pas encore connus;
- que les activités de la Société ont cessé;
- que l'associé unique décide de renoncer à son droit de nommer un auditeur en charge de reporter les opérations liées à la liquidation menées par le liquidateur de la Société et donc déclare qu'il n'y a pas besoin de tenir une seconde assemblée générale et décide de tenir immédiatement la troisième et dernière assemblée générale;
- que décharge est donnée au gérant unique de la Société de ces devoirs respectifs;
- qu'il doit être procédé à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- que les biens sociaux de la Société comprennent les parts de l'associé unique lui-même, que l'associé unique va annuler en guise d'une réduction du capital social;
- que tous les registres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de l'associé unique, étant actuellement fixé à L-5365 Münsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. HOULLÉ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. LAC/2012/29872. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081021/121.

(120115335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Zapata Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 75.828.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire datée du 15 juin 2012 que:

- Viscomte S.à r.l., avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprises, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme,

Référence de publication: 2012081624/12.

(120115525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

CommsCo Finance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.265.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "CommsCo Holding S.A. Luxembourg", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84260,

ici représentée par Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "CommsCo Finance S.A. Luxembourg", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84265, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 330 du 28 février 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 896 du 15 septembre 2005;

b) Que le capital social de la Société est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000,- EUR), représenté par six cent cinquante (650) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associée Unique");

d) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

e) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

f) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

h) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

i) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

k) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KARA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081066/60.

(120115494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

CommsCo International Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.257.

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "CommsCo Holding S.A. Luxembourg", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84260,

ici représentée par Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "CommsCo International Holding S.A. Luxembourg", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84257, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 334 du 28 février 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 878 du 12 septembre 2005;

b) Que le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Associée Unique");

d) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

e) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

f) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

h) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

i) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

k) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KARA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081067/59.

(120115518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Cozen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 2B, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 143.054.

—
Dépôt rectificatif au dépôt n° L120007958 effectué le 13/01/2012

- La démission de Monsieur Philippe DANZI en tant que Gérant technique de la Société est acceptée à compter du 18 janvier 2011.

À partir de cette date, Monsieur Renato COSTANTINI demeure gérant unique de la Société, avec pouvoir d'engager valablement cette dernière en toute circonstance par sa signature individuelle.

- Suivant la convention de cession de parts sociales conclue sous seing privé en date du 5 décembre 2011 et acceptée par le gérant unique au nom de la Société, il résulte que l'intégralité du capital social de la Société est détenu par la société COSTANTINI GROUP S.A., (R.C.S.L. B 134.286), à compter du 1^{er} janvier 2012.

Dudelange, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

L'associé unique

COSTANTINI GROUP S.A

Représenté par Monsieur Renato COSTANTINI

Administrateur unique

Renato COSTANTINI

Le gérant unique

Référence de publication: 2012081095/24.

(120115432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Immo House Plans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.347.

—
Suite à une cession de parts sociales effectuée sous forme d'acte sous seing privé du 31/05/2012, l'actionnariat de la société se compose comme suit:

EUROPALUX HOLDING S.A. avec siège social à L-8010 STRASSEN, 204, route d'Arlon inscrit au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 33.156

99 parts sociales

Madame RISCH-PETRY Marie-Josée, né le 21/03/1958 à ETTTELBRUCK, demeurant à L-8387 KOERICH, 15, Um Boeschen

1 part sociale

KOERICH, le 30/06/2012.

Certifié sincère et exact

RISCH Philippe

Gérant

Référence de publication: 2012081262/19.

(120115439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Europa-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 69.848.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 3 juillet 2012

L'Associé unique de la société accepte la démission de Monsieur José PEREIRA, commerçant, né à Espinho, (Portugal), le 4 mars 1954, demeurant L-2124 Luxembourg 109, Rue des Maraîchers de ses fonctions de gérant technique de la société.

L'Associé unique de la société décide de réorganiser la gérance comme suit: Madame Marlène MARTIN chauffeur de taxis, née le 30 août 1974 à Thionville, demeurant L-2124 Luxembourg 109, Rue des Maraîchers, actuellement gérante administrative, est nommée aux fonctions de gérante de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Référence de publication: 2012081167/16.

(120115490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 236.379.652,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

—
In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NGP Midstream & Resources, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4287933 duly represented by its general partner NGP MR L.P. a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 428930, itself duly represented by NGP MR GP, LLC a Delaware limited liability company, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 428935 (Shareholder I);

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

NGP M&R Offshore Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4385931 duly represented by its general partner NGP MR L.P. a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 428930, itself duly represented by NGP MR GP, LLC a Delaware limited liability company, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 428935 (Shareholder II);

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Centaurus Capital, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, registered with the Secretary of State of the State of Texas duly represented by its general partner Centaurus Holdings, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225 Houston, Texas 77056, registered with the Secretary of State of the State of Texas (Shareholder III);

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Mary River Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5014607 (Shareholder IV);

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

EMG Baffin Gamson Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 615 South Du Pont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5084420 (Shareholder V);

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

McKenna & Associates, LLC, a State of Virginia limited liability company, with registered office at Bank of America Center, 16th Floor, 111 East Main Street, Richmond, Virginia 23219 and registered under number S139126-9 (Shareholder VI);

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Four Mile Investments Inc., a company incorporated in Ontario, with registered office at 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, (Shareholder VII);

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Jowdat Waheed, a natural person, having its residence at 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada (Shareholder VIII);

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders (the Shareholders) of EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B168.314 and having a share capital of USD 221,379,652 (the Company). The Company has been migrated from the State of Delaware, United States of America to Luxembourg on April 10, 2012, pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated April 20, 2012 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifteen million United States dollars (USD 15,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred twenty one million three hundred seventy nine thousand six hundred fifty two United States dollars (USD 221,379,652.-) to two hundred thirty six million three hundred seventy nine thousand six hundred fifty two United States dollars (USD 236,379,652.-) by way of the issuance of:

- (a) three million (3,000,000) new class A shares of the Company;
 - (b) three million (3,000,000) new class B shares of the Company;
 - (c) three million (3,000,000) new class C shares of the Company;
 - (d) three million (3,000,000) new class D shares of the Company; and
 - (e) three million (3,000,000) new class E shares of the Company;
- having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each;

3. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified above by a contribution in cash;

4. Subsequent amendment to article 2.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to record the newly issued shares; and

6. Miscellaneous.

II. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented before the undersigned notary, the Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring that they have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifteen million United States dollars (USD 15,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred twenty one million three hundred seventy nine thousand six hundred fifty two United States dollars (USD 221,379,652.-) to two hundred thirty six million three hundred seventy nine thousand six hundred fifty two United States dollars (USD 236,379,652.-) by way of the issuance of:

- (a) three million (3,000,000) new class A shares of the Company;
- (b) three million (3,000,000) new class B shares of the Company;
- (c) three million (3,000,000) new class C shares of the Company;
- (d) three million (3,000,000) new class D shares of the Company; and
- (e) three million (3,000,000) new class E shares of the Company; having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each;

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions for and full payment of the increase of the share capital of the Company as follows:

Subscription – Payment

The Shareholders accordingly resolve to accept and record the following subscriptions for, and full payment of, the share capital increase by way of a contribution in cash in the aggregate amount of fifteen million United States dollars (USD 15,000,000) the entirety of which shall be allocated to the share capital account of the Company, it being recorded that Shareholder VII and Shareholder VIII, represented as stated above, declare that they do not wish to subscribe for any of the newly issued shares:

Shareholder	No. of Class A shares	No. of Class B shares	No. of Class C shares	No. of Class D shares	No. of Class E shares	Contribution in cash allocated to the share capital account (USD)
Shareholder I	1,034,527	1,034,528	1,034,528	1,034,528	1,034,528	5,172,639
Shareholder II	557,054	557,053	557,053	557,053	557,054	2,785,267
Shareholder III	868,491	868,491	868,491	868,491	868,492	4,342,456
Shareholder IV	471,718	471,719	471,719	471,719	471,718	2,358,593
Shareholder V	63,328	63,328	63,328	63,328	63,327	316,639
Shareholder VI	4,882	4,881	4,881	4,881	4,881	24,406
Total	<u>3,000,000</u>	<u>3,000,000</u>	<u>3,000,000</u>	<u>3,000,000</u>	<u>3,000,000</u>	<u>15,000,000</u>

The aggregate amount of aggregate amount of fifteen million United States dollars (USD 15,000,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a result of the above, the Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is as follows:

- Shareholder I owns 16,210,661 of the Class A Shares, 16,210,662 of each of the Class B, C and D Shares and 16,210,661 Class E Shares;
- Shareholder II owns 8,728,818 of each of the Class A and E Shares and 8,728,817 of each of the Class B, C and D Shares;
- Shareholder III owns 13,608,933 of each of the Class A, B, C and D Shares and 13,608,934 E Shares;
- Shareholder IV owns 7,391,654 of the Class A Shares, 7,391,655 of each of the Class B, C and E Shares, and 7,391,656 of the Class D Shares;
- Shareholder V owns 992,322 of each of the Class A, B, C, D and E Shares;
- Shareholder VI owns 76,488 of the Class A Shares and 76,487 of each of the Class B, C, D and E Shares;
- Shareholder VII owns 133,527 of each of the Class A, B, C, D and E Shares; and
- Shareholder VIII owns 133,527 of each of the Class A, B, C, D and E Shares.

Fourth resolution

To reflect the share capital increase as detailed in the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 2.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Capital Structure.** The capital of the Company is set at USD 236,379,652 (two hundred and thirty-six million three hundred and seventy-nine thousand six hundred and fifty-two United States Dollars) represented by 47,275,930 (forty-

seven million two hundred and seventy-five thousand nine hundred and thirty) class A shares (the “Class A Shares”), 47,275,930 (forty-seven million two hundred and seventy-five thousand nine hundred and thirty) class B shares (the “Class B Shares”), 47,275,930 (forty-seven million two hundred and seventy-five thousand nine hundred and thirty) class C shares (the “Class C Shares”), 47,275,931 (forty-seven million two hundred and seventy-five thousand nine hundred and thirty-one) class D shares (the “Class D Shares”) and 47,275,931 (forty-seven million two hundred and seventy-five thousand nine hundred and thirty-one) class E shares (the “Class E Shares” and all together referred to as the “Shares”), all in registered form, with a par value of USD 1 each, all subscribed and fully paid-up. All Shares shall be identical with each other in every respect except as otherwise provided in these Articles or in the Shareholders Agreement.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve that the register of shareholders of the Company shall be amended to record the share issuance as described in the preceding resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,500..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'année deux mille douze, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

NGP Midstream & Resources, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est sis 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4287933, valablement représentée par son associé commandité (Associé I);

ici représentée par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

NGP M&R Offshore Holdings, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est sis 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4385931 dûment représentée par son associé commandité NGP MR L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est sis 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 428930, elle-même représentée par NGP MR GP LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, dont le siège social est sis 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 428935 (Associé II);

ici représentée par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Centaurus Capital, LP, une société en commandite constituée selon les lois de l'État du Texas, dont le siège social est sis 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Texas (Associé III);

ici représentée par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Mary River Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État du Delaware, dont le siège social est sis 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware, sous le numéro de dossier 5014607 (Associé IV);

ici représentée par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

EMG Baffin Gamson Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État du Delaware dont le siège social est sis 615 South Du Pont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5084420 (Associé V);

ici représentée par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

McKenna & Associates, LLC, une société à responsabilité limitée de l'Etat de Virginie, dont le siège social est sis Bank of America Center, 16th Floor, 111 East Main Street, Richmond, Virginie 23219 et inscrite sous le numéro S139126-9 (Associé VI); ici représentée par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Four Mile Investments Inc., une société constituée en Ontario, dont le siège social est sis 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, (Associé VII);

ici représentée par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Jowdat Waheed, une personne physique de résidence à 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada (Associé VIII)

ici représentée par Annick Braquet, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte afin d'être déposées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les Associés) de EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.314 et disposant d'un capital de USD 221.379.652 (la Société). La Société a migré de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg le 10 avril 2012 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, en date du 20 avril 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est rédigé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quinze millions de dollars américains (USD 15.000.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent vingt-et-un millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-deux dollars américains (USD 221.379.652,-) à deux cent trente-six millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-deux dollars américains (USD 236.379.652,-) par l'émission de

a. trois millions (3.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société;

b. trois millions (3.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe B de la Société;

c. trois millions (3.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe C de la Société;

d. trois millions (3.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe D de la Société; et

e. trois millions (3.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe E de la Société; ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune;

3. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social spécifiée ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y inscrire les parts sociales nouvellement émises; et

6. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée devant le notaire instrumentant, les Associés décident de renoncer aux formalités de convocations, se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze millions de dollars américains (USD 15.000.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent vingt et un millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-deux dollars américains (USD 221.379.652,-) à deux cent trente-six millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-deux dollars américains (USD 236.379.652,-) par l'émission de

a. trois millions (3.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société;

b. trois millions (3.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe B de la Société;

c. trois millions (3.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe C de la Société;

- d. trois millions (3.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe D de la Société; et
 e. trois millions (3.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe E de la Société;
 ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription – Libération

En conséquence, les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital social par un apport en numéraire d'un montant total de quinze millions de dollars américains (USD 15.000.000) dont l'intégralité sera affectée au compte de capital social de la Société, étant inscrit que l'Associé VII et l'Associé VIII, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent qu'ils ne souhaitent souscrire à aucune des parts sociales nouvellement émises:

Associé	Nombre de Parts Sociales de Classe A	Nombre de Parts Sociales de Classe B	Nombre de Parts Sociales de Classe C	Nombre de Parts Sociales de Classe D	Nombre de Parts Sociales de Classe E	Apport en numéraire affecté au compte de capital social (en USD)
Associé I	1.034.527	1.034.528	1.034.528	1.034.528	1.034.528	5.172.639
Associé II	557.054	557.053	557.053	557.053	557.054	2.785.267
Associé III	868.491	868.491	868.491	868.491	868.492	4.342.456
Associé IV	471.718	471.719	471.719	471.719	471.718	2.358.593
Associé V	63.328	63.328	63.328	63.328	63.327	316.639
Associé VI	4.882	4.881	4.881	4.881	4.881	24.406
Total	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	15.000.000

Le montant total de quinze millions de dollars américains (USD 15.000.000,-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident d'enregistrer l'actionnariat dans la Société de la manière suivante:

- Associé I détient 16.210.661 Parts Sociales de Classe A, 16.210.662 Parts Sociales des Classes B, C et D et 16.210.661 Parts Sociales de Classe E;
- Associé II détient 8.728.818 Parts Sociales des Classe A et E et 8.728.817 Parts Sociales de Classe B, C et D
- Associé III détient 13.608.933 Parts Sociales des Classes A, B, C et D et 13.608.934 Parts Sociales de Classe E;
- Associé IV détient 7.391.654 Parts Sociales de Classe A, 7.391.655 Parts Sociales des Classes B, C et E et 7.391.656 Parts Sociales de Classe D;
- Associé V détient 992.322 Parts Sociales des Classes A, B, C, D et E;
- Associé VI détient 76.488 Parts Sociales de Classe A et 76.487 Parts Sociales des Classes B, C, D et E;
- Associé VII détient 133.527 Parts Sociales des Classes A, B, C, D et E; et
- Associé VIII détient 133.527 Parts Sociales des Classes A, B, C, D et E.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation du capital social détaillée à la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 2.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Structure financière.** Le capital social de la Société est fixé à 236.379.652 USD (deux cent trente-six millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-deux dollars américains), représenté par 47.275.930 (quarante-sept millions deux cent soixante-quinze mille neuf cent trente) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), 47.275.930 (quarante-sept millions deux cent soixante-quinze mille neuf cent trente) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), 47.275.930 (quarante-sept millions deux cent soixante-quinze mille neuf cent trente) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), 47.275.931 (quarante-sept millions deux cent soixante-quinze mille neuf cent trente et une) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D») et 47.275.931 (quarante-sept millions deux cent soixante-quinze mille neuf cent trente-et-une) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E») et ensemble désignées les Parts Sociales», toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 1 chacune, toutes souscrites et entièrement payées. Toutes les Parts Sociales seront identiques à tout égard, sauf s'il en est autrement stipulé dans ces Statuts ou dans le Pacte d'Associés.»

Cinquième résolution

Les Associés décident que le registre des associés de la Société sera modifié afin d'y inscrire l'émission des parts sociales décrite dans les résolutions qui précèdent.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 5.500..

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2012. Relation: LAC/2012/23262. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081158/332.

(120115223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Deuxtec, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.883.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société OVTH S.A., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 19, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.168.567, dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Romain RUCHAUD,

ici représentée par Monsieur Guillaume FAURE, radiothérapeute, demeurant à F-57000 METZ, 1 rue au Blé, en vertu d'une procuration sous seing privée signée à Metz, le 20 juin 2012,

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DEUXTEC».

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et

au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège de la société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,-EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS), représenté par 100 (CENT) parts sociales d'une valeur nominale de 125,-EUR (CENT VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois dans le cas où une ou plusieurs parts sociales (est) sont détenue(s) en usufruit et en nue-propriété, les droits de vote y attachés sont exercés en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 8. L'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre des parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant nommé d'un commun accord par les parties.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera les associés ayant exercé leur droit de préemption du nombre de parts sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans la quinzaine s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces parts.

Dans la huitaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, la gérance adressera à l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

À compter de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers, seront libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession les parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au dernier jour de mars, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social sera fixé le jour de la constitution de la société et se finira le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit
 OVTH S.A., susmentionnée, 100 parts sociales
 TOTAL 100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au Notaire soussigné, qui le constate expressément.

Constataions

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 modifié ont été remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nordine OURAL, informaticien, né le 10 mai 1973 à Tourcoing (France), demeurant à 22, rue Armand Barbes, F-59000 Lille (France).

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Deuxième résolution:

Le siège social de la société est fixé à 19, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Faure et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2012. LAC/2012/30899. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081111/163.

(120115355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Immo-Ruvo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3335 Hellange, 12, Um Buerbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 169.866.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Francesco VOCATURO, demeurant à L-3335 Hellange, 12, Um Buerbiereg, et

2.- Monsieur Nicola RUSSO, demeurant à L-3321 Berchem, 41, rue Meckenheck.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «IMMO-RUVO S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Frisange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 5. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que l'étude, la conception, la coordination et la réalisation de promotions immobilières.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Francesco VOCATURO, préqualifié, CINQUANTE parts sociales	50
2.- Monsieur Nicola RUSSO, préqualifié, CINQUANTE parts sociales	50
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Francesco VOCATURO et Monsieur Nicola RUSSO, préqualifiés.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

3.- Le siège social de la société est établi à L-3335 Hellange, 12, Um Buerbieng.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. VOCATURO, N. RUSSO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 juin 2012. Relation: ECH/2012/1075. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081264/99.

(120114551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Odyssey (Lux), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.229.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 4 juin 2012:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler le mandat des directeurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les Etats Financiers pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012:

* Monsieur Mikhail FILIMONOV en qualité d'administrateur

* Monsieur Paul STEVENSON en qualité d'Administrateur

* Monsieur Hugues LAMOTTE en qualité d'Administrateur

- de nommer BDO Audit S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les Etats Financiers pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Mikhail FILIMONOV, 767 Third Avenue – 21^{ème} étage, New York -NY 10017

- Monsieur Paul STEVENSON, 102 St. James Court, FL 04 Flatts, Smith - Bermudes

- Monsieur Hugues LAMOTTE, 82 route du Golf – 1936 – Verbier, Suisse

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

BDO Audit S.A, 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Eva-Maria / MICK Katie AGNES.

Référence de publication: 2012082299/24.

(120115561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 202, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 26 juin 2012

ADMINISTRATEURS

M. Muhittin GÜNDÜZ, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. No:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe A de la société a été renouvelé dans sa fonction d'administrateur.

M. Bayram ANKARALI, avec adresse professionnelle à Bettembourg, L-3225, 204 Z.I. Schéleck II, représentant des actionnaires classe A de la société a été renouvelé dans sa fonction d'administrateur.

M. Hayri PARMAKSIZ, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. No:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe A de la société a été renouvelé dans sa fonction d'administrateur.

M. Mustafa SENGÜL, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. No:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe B de la société a été renouvelé dans sa fonction d'administrateur.

M. Davut Ozden IPEKCI, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. No:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe B de la société a été renouvelé dans sa fonction d'administrateur.

M. Orhan YÜNKÜL, avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. No:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie), représentant des actionnaires classe B de la société a été renouvelé dans sa fonction d'administrateur.

Le mandat respectif de ces six administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Çetin YILDIRIM avec adresse professionnelle à Ankara, Ayvali Mah. Halil Erkut Cad. Afra Sok. No:1/A 06010 Etlük-Keçiören (Turquie) a été nommé commissaire aux comptes pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Ibrahim GUNGÖREN dont le mandat était venu à échéance.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

RÉVISEUR D'ENTREPRISE

Le mandat du Réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers a été renouvelé pour une année et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Bettembourg, le 06.07.2012.

Référence de publication: 2012081163/37.

(120115191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Exshaw International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.180.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EXSHAW INTERNATIONAL S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65180, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 23 septembre 1998,

et dont la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie en euros par l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 24 juin 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1502 du 17 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société par la réunion de toutes les actions en une seule mains;
2. Démission et décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;
3. Destination à donner aux livres et documents sociaux.

B) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique constate que l'activité de la Société a cessé et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne l'actionnaire unique comme liquidateur de la Société, lequel aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

Troisième résolution

En sa capacité de liquidateur de la Société, l'actionnaire unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique, déclarant formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique accorde décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FABER, C. KEMPENEERS, C. KRAUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30625. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081174/77.

(120115470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

JT International Services S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.647.

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «JT International Services S.A.», ayant son siège social au 35, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.647, constituée par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, suivant acte reçu le 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1491 du 21 juillet 2010, et dont les statuts ont été modifiés en date du 9 septembre 2010 suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, ci-avant nommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2187 du 15 octobre 2010 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Maître Arnaud SCHMITT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Justine SCHAPPO, juriste-contentieux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Justine SCHAPPO, juriste-contentieux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que toutes les vingt-six mille (26.000) actions ordinaires, mille deux cent cinquante (1.250) actions préférentielles A, trois mille sept cent cinquante (3.750) actions préférentielles B, représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion de la totalité des mille deux cent cinquante (1.250) actions préférentielles A et des trois mille sept cent cinquante (3.750) actions préférentielles B en actions ordinaires, chaque actionnaire recevant une action ordinaire pour une action préférentielle A ou une action préférentielle B convertie.

2. Modification de l'article 5, alinéa 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.»

3. Suppression de l'alinéa 15.11 de l'article 15 des statuts de la Société.

4. Modification de l'article 20, alinéa 20.2 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 20. Alinéa 20.2. «Après la dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets. Le solde de bénéfices annuels pourra être distribué conformément et sous réserve de conditions de la loi applicable.»

5. Modification de l'alinéa 19.1 de l'article 19 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la totalité des mille deux cent cinquante (1.250) actions préférentielles A et des trois mille sept cent cinquante (3.750) actions préférentielles B en actions ordinaires, chaque actionnaire recevant une action ordinaire pour une action préférentielle A ou une action préférentielle B convertie.

L'assemblée décide que les détenteurs d'actions préférentielles A et d'actions préférentielles B bénéficieront des droits acquis jusqu'à la date de signature du présent acte en leur qualité de porteurs d'actions privilégiées.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.».

Troisième résolution

L'assemblée décide, afin de mettre en concordance les statuts avec les résolutions qui précèdent, de supprimer l'alinéa 15.11 de l'article 15 des statuts de la Société.

L'assemblée décide en outre de modifier l'article 20, alinéa 20.2 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Après la dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets. Le solde de bénéfices annuels pourra être distribué conformément et sous réserve de conditions de la loi applicable.».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 19.1 de l'article 19 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, J. Schappo, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 juin 2012. Relation: DIE/2011/7621. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012081291/85.

(120115477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

IP Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 114.002.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 19 juin 2012, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Walter Neuhauser, avec adresse professionnelle Strohgasse 11/top 26, A-1030 Wien,
 - Jean-Louis Scheider, avec adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,
 - Martin Krapf, avec adresse professionnelle Picassoplatz 1, D-50679 Cologne,
 - Arie Hans Duiverman, avec adresse professionnelle Mediapark, Sumatralaan 47, NL-1217 Hilversum,
 - Denis Masquelier, avec adresse professionnelle Avenue Jacques Georgin 2, B-1030 Bruxelles,
- leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, de proroger le mandat de Monsieur Eric Ambrosi, comme Commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081277/21.

(120115516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Temco Services SPRL - Succursale à Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 42.338.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal du collège de gestion de la société Temco Services SPRL du 18 juin 2012

Il a été décidé de:

- fermer avec effet le 30 juin 2012 la succursale Luxembourgeoise de la Société existant sous la dénomination sous la dénomination «Temco Services SPRL – Succursale à Luxembourg», ayant son siège social à L-1466 Luxembourg 4, rue Jean Engling (RCS Luxembourg B 42.338).

Luxembourg, le 06 juillet 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. TEMCO SERVICES – SUCCURSALE A LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2012081484/17.

(120115498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Euro-Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 76.089.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 juin 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

EURO-TOP S.A., (B 76089) avec siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, de fait inconnue à cette adresse;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2012081670/19.

(120115451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Fanisi Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 150.806.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 8 mai 2012:

- Le mandat d'Ernst & Young S.A. de 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat d'Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012081191/13.

(120115521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Femcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 106.413.

Il convient de modifier l'adresse de l'administrateur de la Société; Madame Cécile JAGER du 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012081196/13.

(120115465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

ISA S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 146.473.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 06 juin 2012

L'actionnaire unique de la société ISA S.A. Holding a décidé:

L'assemblée générale accepte la démission de M. Georges Majerus de la fonction d'administrateur au 01.05.2012.

L'assemblée générale nomme

M. Laurent Samson, né le 20.03.1979 à Laxou, demeurant professionnellement à 8A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

à la fonction d'administrateur unique.

La société sera engagée par la signature de l'administrateur unique.

Administrateur unique

Référence de publication: 2012081279/16.

(120115500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Globasia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 169.885.

STATUTS

L'an deux mille douze,

le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);

2.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164).

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.-et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en vertu de deux (2) procurations lui données à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 juin 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «GLOBASIA INVEST S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion de ses actifs immobiliers et également l'exploitation et l'investissement dans des droits de propriété intellectuelle (brevet, marques, dessins) au sens large.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 24 mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ème) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mai 2013.

Souscription

Les trois mille cent (3'100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «PROCEDIA S.à r.l.», prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1'550
2.- La société «CRITERIA S.à r.l.», prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	<u>1'550</u>
TOTAL: TROIS MILLE CENT actions	3'100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199), Monsieur Gabriel JEAN, agira en tant que représentant permanent;

2.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164), Madame Catherine DE WAELE, agira en tant que représentant permanent;

3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, est désigné premier président du présent conseil.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2018.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8694. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012081229/183.

(120115363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Ital Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.657.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012081281/18.

(120115487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

J&J Asset Securisation, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 118.339.

—
Il convient de modifier l'adresse de l'administrateur de la Société; Madame Cécile JAGER du 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012081283/13.

(120115466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 44.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 118.046.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.

- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2012081651/23.

(120115600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.869.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2012

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des gérants:

- Mr. Jorge Iragorri
- Mr. Frank Lagerstedt
- Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Référence de publication: 2012081347/14.

(120115336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Nextventures Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 17 avril 2012

Les mandats d'Administrateur des personnes suivantes sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013:

- Mr, Carlo Civetti, investisseur, demeurant à CH-8001 Zurich, Predigerplatz 22,
- Mr, Alessio Rocchi, investisseur, demeurant à I-20122 Milan, via Tommaso Salvini 10,
- Mr. Jaime Perez Branger, économiste, demeurant à Caracas (Venezuela), Avenida La Estancia, Edif General, Oficina 6B Chuao

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42230, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour Nextventures Advisors S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012081382/22.

(120115448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Shavir SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.929.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 6 juillet 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- après lecture de la lettre de démission de Monsieur Marco BUS de sa fonction d'administrateur, d'accepter cette démission avec effet immédiat

- de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Monsieur Luca Ghirardelli, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2012081517/18.

(120115455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

GILDEMEISTER Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 143.865.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Germany "GILDEMEISTER Beteiligungen AG", established and having its registered office in D-33689 Bielefeld, Gildemeister Strasse 60 (Federal Republic of Germany), registered with the Companies Registry at the Inferior Court of Bielefeld under number HRB 37652,

here represented by Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "GILDEMEISTER Finance S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 143865, has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 179 of January 27, 2009;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in the premises of the company "GILDEMEISTER Beteiligungen AG" in D-33689 Bielefeld, Gildemeister Strasse 60;

13) That the records and documents of the dissolved Company have to be presented on first demand, without costs.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois d'Allemagne "GILDEMEISTER Beteiligungen AG", établie et ayant son siège social à D-33689 Bielefeld, Gildemeister Strasse 60 (République Fédérale d'Allemagne), inscrite au Registre des Sociétés du Tribunal d'Instance de Bielefeld sous le numéro HRB 37652,

ici représentée par Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "GILDEMEISTER Finance S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143865, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 179 du 27 janvier 2009;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins dans les locaux de la société "GILDEMEISTER Beteiligungen AG", à D-33689 Bielefeld, Gildemeister Strasse 60;

13) Que les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande, sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KRAUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30644. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081227/113.

(120115550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Pyramus Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.212.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 14 juin 2012 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012081424/16.

(120115481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Private Equity Asia Select III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 137.556.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012:

Est renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 06 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012081447/14.

(120115524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Nulea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 90.651.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1446 Luxembourg, 12, Jean Engling, (le "mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Vaghi GIANBATTISTA, résident à CH-6963 Pregassona, Via San Siro n°1, (le "mandant"),

En vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme NULEA S.A (la "Société"), ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, Rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 90.651, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 du 14 février 2003;

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 75.000,- (SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS), représentés par 750 (SEPT CENT CINQUANTE) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (CENT EUROS) chacune;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société;

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, y inclus la participation de 33,33% détenue dans la société de droit italien VAGHI S.p.A., ayant son siège social à Bovisio Masciago (MB), Via Brughetti n.16/18, CF e Registro Imprese di Monza e Brianza n. 00679880153, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la Société dissoute.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. LAC/2012/29904. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081393/47.

(120115485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Europanel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.909.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 18 mai 2012:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

* Mr. Cyril JULLIARD, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Mr. Vincent DELARUE Administrateur

* Mr. Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

* Mr. Philippe VISCONTI, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer DELOITTE AUDIT S.à.r.l., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Mr. Cyril JULLIARD, Europanel Research and Alternative Asset Management, 49-51 avenue Georges V, 75008 Paris, FRANCE.

Administrateurs:

- Mr. Vincent DELARUE, Europanel Research and Alternative Asset Management, 49-51 avenue Georges V, 75008 Paris, FRANCE.

- Mr. Guy VERHOUSTRAETEN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 Luxembourg, LUXEMBOURG.

- Mr. Philippe VISCONTI, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 Luxembourg, LUXEMBOURG.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

DELOITTE AUDIT S.à.r.l., ayant son siège social à L - 2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Référence de publication: 2012081994/34.

(120115562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Parkar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.191.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 4 juillet 2012.

Résolution:

L'assemblée nomme Mme Sarah Lobo, Master of Commerce, demeurant professionnellement à 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, nouvel administrateur, en remplacement de Mme Carole Farine, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081428/15.

(120115531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Socera Assets Management Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 81.376.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 04. Juli 2012 am Gesellschaftssitz

Die Mandate des Verwaltungsrates bestehend aus den Herren

- Herr Valery Savanovich, geschäftsansässig in 4 A, Gostinitschnoi Projesd, Moskau, RU

- Herr Vadim Egorov, geschäftsansässig in 17-1-24, Tverskoj blvr., Moskau, RU

- Herr Vladimir Poroshine, geschäftsansässig in 17-1-24, Tverskoj blvr., Moskau, RU

- Herr Georges Majerus, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

des Administrateur Délégué

- Georges Majerus, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg sowie des Aufsichtskommissars

- Fides-Inter Consult S.A., 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Die Versammlung

Référence de publication: 2012081526/18.

(120115528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Tres, Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 69.713.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2012.

Les mandats des administrateurs suivants:

- Marco Caldana, avec résidence professionnelle au 2-4 rue Beck L-1222 Luxembourg,

- Marco Claus, avec résidence professionnelle au 2-4 rue Beck L-1222 Luxembourg,
- Andrea Tassisto, avec résidence professionnelle au 2-4 rue Beck L-1222 Luxembourg
sont renouvelés pour un terme de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Le mandat du commissaire aux comptes suivant:

- Serge Thill, avec résidence professionnelle au 7, Coin du Lohr L-4987 Sanem,
est renouvelé pour un terme de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

TRES S.A.

Marco Caldana

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012081585/21.

(120115441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

T & E Gefahrtgutlogistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 66.757.

—
Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 13. Juni 2012

Die Generalversammlung beschließt Herrn Ralf Hertz als Geschäftsführer abzurufen.

T&E Gefahrtgutlogistik S.A.

Référence de publication: 2012081549/10.

(120115450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Tao Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.693.

—
L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TAO FINANCE S.A.", R.C.S. LUXEMBOURG No B 147693 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1757 du 11 septembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau qu'une action (1) action d'une valeur nominale de trente et un mille euros (EUR 31.000), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent euros (EUR 100,-), avec augmentation correspondante du nombre d'actions d'une (1) action ayant une valeur nominale de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de vingt-deux millions cent mille euros (EUR 22.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de vingt-deux millions cent trente et un mille euros (EUR 22.131.000,-), avec émission de deux cent vingt et un mille (221.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions de la Société est réduite de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent euros (EUR 100,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions d'une (1) action d'une valeur nominale de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les prédites trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la Société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté par apport en espèces d'un montant de vingt-deux millions cent mille euros (EUR 22.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de vingt-deux millions cent trente et un mille euros (EUR 22.131.000,-), avec émission de deux cent vingt et un mille (221.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'augmentation de capital susmentionnée a été entièrement souscrite comme suit:

- à concurrence de deux cent vingt et un mille (221.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par la société ARGOS S.P.A. - SOCIETÀ FIDUCIARIA E DI REVISIONE, ayant son siège social à Via Paleocapa Pietro 6, I-20121 Milan, Italie ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 26 juin 2012;

Ladite augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions cent trente et un mille euros (EUR 22.131.000,-) divisé en deux cent vingt et un mille trois cent dix (221.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, S. Sabella, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30092. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012081557/69.

(120115469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Twinhope Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 25 juin 2012 à 14.00 heures au siège social de la société.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de L'Alliance Révision Sàrl au poste de commissaire et nomme Certifica Luxembourg Sàrl, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 770 en ses lieux et place au poste de commissaire jusque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour Extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012081588/17.

(120115424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Underwriting Capital I SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.206.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2012:

- Le mandat d'Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat d'Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 06 Juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012081596/15.

(120115522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

A & J Import Export Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 59, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 46.208.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 juin 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

A & J IMPORT EXPORT ENTREPRISE S.à.r.l., (B46208) avec siège social à L-3780 Tétange, 59, rue des Légionnaires, de fait inconnue a cette adresse;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2012081650/20.

(120115457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Admiral Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.125,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 122.644.

—
L'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.

- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2012081652/23.

(120115604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Juana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.669.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Carlo SCHLESSER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

P. STANKO / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012082176/14.

(120115403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Aida Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.053.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.

- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2012081653/23.

(120115592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Platine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.264.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 12 mars que:

L'assemblée accepte la démission de M. Bruno Alletru et de Mme Martine Alletru de leur fonction d'administrateur

L'assemblée accepte la démission de M. Bruno Alletru de sa fonction d'administrateur-délégué

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012082348/12.

(120115649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.
